



**Politique de subvention aux
compétitions et camps pour les athlètes
identifiés «élite» et «relève»**

Saison 2024-2025

1 PRÉAMBULE

- Chaque année, les athlètes identifiés «relève» et «élite» ont droit à des subventions pour leur participation à des tournois à l'extérieur du Québec. Auparavant, le nombre et le montant de ces subventions sont déterminées par le budget disponible, l'âge, la norme de Judo Canada et le niveau d'engagement dans l'entraînement.

2 PERIODE ADMISSIBLE

- Cette politique de subvention pour les tournois à l'extérieur du Québec est valide pour la saison 2024-2025.

3 CRITERES D'ADMISSIBILITE

- Être un athlète identifié «relève» ou «élite» au moment de la participation au tournoi*.
- Être sélectionné par Judo Québec ou Judo Canada pour participer au tournoi.
- Le voyage doit obligatoirement être organisé par Judo Québec ou Judo Canada. À moins d'une autorisation au préalable de la directrice de l'excellence, aucune subvention ne sera versée à un athlète qui organise lui-même (ou son entraîneur) son voyage.
- Compléter le formulaire de demande de subvention pour un tournoi et ce, **avant la date limite d'inscription au voyage pour approbation** de la demande de subvention. Un athlète n'ayant pas complété la demande, ne sera pas éligible à recevoir la subvention. (<https://judo-quebec.qc.ca/equipe-du-quebec>)
 - Une perte de statut au CEN, le non-respect de la charge d'entraînement ou un niveau d'assiduité moyen ou plus bas avant

l'événement pour lequel une subvention est prévue être octroyée entraînera la perte de cette subvention.

- Une demande de subvention ne pourra être acceptée s'il y a une perte de statut au CEN, le non-respect de la charge d'entraînement ou un niveau d'assiduité faible ou plus bas.
- La subvention pourrait être refusée si l'entraîneur provincial ne recommande pas de participer au tournoi. Par exemple, le niveau de tournoi est trop relevé pour le niveau ou l'expérience de l'athlète, tournoi implique un calendrier trop chargé pour l'athlète.
- Afin d'être éligible à la subvention, un athlète doit :
 - Prendre part au tournoi, c'est-à-dire qu'il doit obligatoirement avoir combattu à ce tournoi.
 - Un athlète d'âge U21 et plus qui, lors de la pesée, ne fait pas le poids de la catégorie dans lequel il est inscrit, ne sera pas éligible à recevoir la subvention. Pour recevoir la subvention, un athlète doit OBLIGATOIREMENT faire le changement de catégorie de poids avant de partir pour le tournoi pour le voyage pour les tournois au Canada et aux É-U, et avant l'accréditation pour les tournois internationaux.
- Un athlète qui reçoit une subvention de Judo Canada qui couvre tous les frais de transport, hébergement et inscription pour un événement ne sera pas éligible à recevoir une subvention de Judo-Québec. Dans le cas d'une subvention partielle, le montant de la subvention s'appliquera sur le coût résiduel à payer. C'est-à-dire que le montant de la subvention ne peut être plus grand que la balance des frais à payer. Si la balance à payer est de 450\$, le montant de la subvention sera au maximum de 450\$. Le montant résiduel ne pourra pas être reporté à un autre voyage.
- A moins d'un avis contraire de la Directrice de l'excellence, dans le cas où un athlète serait éligible à recevoir une autre subvention de Judo Québec, par exemple dans le cadre du programme de préparation des Jeux du Canada, l'athlète pourra recevoir uniquement la subvention qui est la plus avantageuse pour l'athlète.

- Compléter le formulaire de demande de paiement d'une subvention au **maximum 30 jours** après la réception de la facture de Judo Canada et au plus tard après le 28 février 2025 pour les tournois entre le 1^{er} septembre 2024 et 30 janvier 2025.

4 TOURNOIS ELIGIBLES

- Tournois internationaux permettant d'accumuler des points dans le classement de Judo Canada (<https://judocanada.org/fr/guide-de-lequipe/>).
- Tournois nationaux à l'extérieur de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick du *Cahier de l'athlète de Judo Canada* (p.6) et tournoi-voyage en avion organisé par Judo Québec.

5 COMMENT RECEVOIR SA SUBVENTION

- **Étape 1 :** Compléter le formulaire «Demande de subvention pour un tournoi» AVANT l'inscription au voyage (<https://judo-quebec.qc.ca/equipe-du-quebec>)
- **Étape 2 :**
 - A) Voyage organisé par Judo Canada : Compléter le formulaire «Demande de paiement d'une subvention préapprouvée» et y joindre la facture originale et un spécimen de chèque. (<https://judo-quebec.qc.ca/equipe-du-quebec>)

Un virement bancaire sera effectué à l'athlète, si Judo Québec ne possède pas les coordonnées bancaires de l'athlète, un chèque sera émis au nom de l'athlète.

- B) Voyage organisé par Judo Québec : la subvention sera déduite du montant total de la facture.

- Un athlète ayant obtenu une autorisation au **préalable** de la directrice de l'Excellence (voir point 3.3) pour organiser lui-même son voyage obtiendra sa subvention par virement bancaire ou par chèque à condition de déposer toutes les pièces justificatives dans le formulaire.
- Si l'athlète possède une dette financière envers Judo Québec, celle-ci sera déduite du montant de la subvention.
- L'athlète doit soumettre la facture originale de Judo Canada.
- Il est de la responsabilité de l'athlète de faire la demande d'approbation de subvention pour un voyage à venir ET de faire la demande de paiement de la subvention dans les délais requis.
- Il n'est pas possible de reporter les subventions à une période ultérieure, d'utiliser plus d'une subvention pour un seul tournoi ou d'utiliser la subvention pour une autre activité que celles identifiées dans le document.

6 MONTANT ET NOMBRE DE SUBVENTIONS

- Frais éligible pour la subvention :
 - Frais d'inscription à la compétition ;
 - Frais d'inscription au camp d'entraînement ;
 - Frais d'hébergement et de transport à partir de Montréal*.
- Le montant de la subvention sera d'un montant de 500\$*.

*Une subvention supplémentaire d'un autre montant pourrait être offerte selon le budget disponible à la fin de l'année.
- Voir l'annexe A pour le tableau détaillé des Critères d'identification du nombre de subventions pour les voyages pour les athlètes identifiés "relève" et "élite".
- La norme et le niveau d'engagement sont fixées au 30 décembre 2024 ;
- Les subventions octroyées pour les Championnats nationaux ouverts sont définies au point 8 de cette politique.

7 SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR TOURNOIS

VOYAGES EN AUTOBUS (ONTARIO OPEN, CHAMPIONNAT DE L'EST DU CANADA)

- Subvention de 100% du transport en autobus nolisé et hébergement en occupation quadruple avec la délégation du Québec, départ à partir de Montréal.
- Sur approbation de la directrice d'excellence, un athlète dont le lieu d'entraînement principal est à l'extérieur de la grande région métropolitain qui ne pourrait prendre le transport organisé par Judo Québec, pourrait recevoir un montant équivalent au coût du transport en autobus nolisé pour un athlète non-identifié de niveau relève ou élite. Dans ce cas, il pourra se joindre au reste de l'équipe pour bénéficier de l'hébergement.

CHAMPIONNATS CANADIENS OUVERTS 2024

- Subvention additionnelle pour tous les athlètes de l'équipe du Québec identifié de niveau relève et élite ;
- N'est pas comptabilisée dans le tableau des subventions en fonction des normes, de l'âge et du niveau entraînement ;
- Pour recevoir la subvention pour les Championnats canadiens ouverts, la participation au camp d'entraînement après la compétition est obligatoire pour tous les athlètes U21 et moins.
- % des frais d'avion à partir de Montréal, d'hébergement et d'inscription ;
- Montant de la subvention sera confirmé en mars 2025 ;
- Un athlète qui ne fait pas le poids pour l'une des divisions auxquelles il est inscrit ou qui ne participe pas à une des divisions, recevra une subvention ajustée pour ces tournois (frais pour une division, 50% des autres frais).

8 SOUTIEN POUR CAMPS D'ENTRAINEMENT OBLIGATOIRES AU QUEBEC

- 100% des frais d'inscription au stage technique d'hiver de Judo Québec.
- S'il y a plus de 100 km qui séparent le lieu d'entraînement principal et le lieu du camp d'entraînement, 100% des frais d'hébergement à l'hôtel organisé par Judo Québec. Si Judo Québec n'organise pas d'hébergement, un montant de 40\$ sera octroyé par nuit d'hébergement.
- Soutien au déplacement d'un montant de :
 - 75\$ lorsqu'il y a entre 100 et 399km qui séparent le lieu de résidence lié au lieu d'entraînement principal de l'athlète et le lieu du camp d'entraînement ;
 - 150\$ lorsqu'il y a plus de 400km qui séparent le lieu de résidence lié au lieu d'entraînement principal de l'athlète et le lieu du camp d'entraînement ;
- La distance est calculée en fonction du trajet le plus court en temps et pour une direction ;
- Pour recevoir le soutien au déplacement et à l'hébergement, l'athlète doit participer à l'entièreté du camp d'entraînement ;
- Les entraînements regroupés ne sont pas un camp d'entraînement.

L'utilisation du masculin dans ce texte est faite dans le seul but d'alléger le texte.

ANNEXE A

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DU NOMBRE DE SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES POUR LES ATHLÈTES IDENTIFIÉS "RELÈVE" ET "ÉLITE"

Année de naissance	Norme ou Résultat*	Engagement**	Subventions disponibles
U16 et U18 - 1 ^{ère} année	Aucune	N/A	Aucune
		Cohérent	Aucune
	Médaille(e) Championnat canadien ouvert U18 ou Élite U18	Insuffisant	Aucune
		Cohérent	1
	H ou mieux	Insuffisant	Aucune
		Cohérent	2
U18 - 2 ^e année	Aucune	Insuffisant	Aucune
		Cohérent	Aucune
	Médaille(e) Championnat canadien ouvert U18 ou Élite U18	Insuffisant	Aucune
		Cohérent	1
	H	Insuffisant	Aucune
		Cohérent	2
	G ou mieux	Insuffisant	1
		Cohérent	3
U21 - 1 ^{ère} année*	H ou aucune	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN ou en secondaire 5	1
	G	En club* ou temps partiel CEN	1
		Haut niveau ou Temps plein CEN ou en secondaire 5	2
	F ou mieux	En club* ou temps partiel CEN	1
		Haut niveau ou Temps plein CEN ou en secondaire 5	3
U21 - 2 ^e année	Aucune	Sans importance	Aucune
	H	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	1
	F ou G	En club* ou temps partiel CEN	0

	E ou mieux	Haut niveau ou Temps plein CEN	2
		En club* ou temps partiel CEN	1
		Haut niveau ou Temps plein CEN	3
U21- 3 ^e année	G, H ou aucune	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	Aucune
	F	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	1
	E	En club* ou temps partiel CEN	0
		Haut niveau ou Temps plein CEN	2
	D ou mieux	En club* ou temps partiel CEN	0
		Haut niveau ou Temps plein CEN	3
Senior - 1 ^{ère} année	G, H ou aucune	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	Aucune
	F	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	1
	E	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	2
	D ou mieux	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	3
Senior - 2 ^e année et plus	F,G,H, ou aucune	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Temps plein CEN	Aucune
	E	En club* ou temps partiel CEN	Aucune
		Haut niveau ou Temps plein CEN	1
	D	En club* ou temps partiel CEN	0
		Haut niveau ou Temps plein CEN	2
	C	En club* ou temps partiel CEN	0
		Haut niveau ou Temps plein CEN	3
B ou mieux		N/A	